

Concours pour l'accès au corps des attachés économiques

Session 2016

Rapport du président du Jury

Treize postes étaient ouverts en 2016 au concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques de la direction générale du Trésor, dont l'ouverture a été autorisée par arrêté en date du 8 octobre 2015 du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Le jury était constitué de Mme Françoise MELEY, inspectrice à l'inspection générale, Mme Coralie OUDOT, sous-directrice des ressources humaines ministérielles au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, et M. Marc MAUPAS-LOUDINOT, conseiller économique honoraire, en tant que président.

115 candidats ont déposé un dossier de candidature. 90 candidats se sont présentés aux épreuves écrites (18 janvier 2016), 85 d'entre-eux ayant in fine rendu une copie pour les trois épreuves. Au regard des résultats des épreuves écrites, le jury a déclaré 17 candidats admissibles, qui se sont tous présentés aux épreuves orales qui ont eu lieu les 12, 13 et 17 mai 2016.

Les 13 postes ouverts ont été pourvus par des candidats dont la moyenne générale des notes s'est échelonnée de 13,02 (dernier admis sur liste principale) à 16,31 sur 20 ; une liste complémentaire de deux candidats a été établie.

1) Epreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites étaient au nombre de trois : un questionnaire à choix multiples (une heure ; coefficient 1), une version anglaise (une heure ; coefficient 1) et la rédaction d'une note de synthèse (quatre heures ; coefficient 3). Pour chacune de ces trois épreuves les notes inférieures à 8 sur 20 étaient éliminatoires.

1.1) **Questionnaire à choix multiples (QCM)**

Ayant pour objet de vérifier la connaissance des grandes données économiques et financières de référence, le QCM était constitué de 60 questions portant sur 5 thématiques : économie française et commerce extérieur ; connaissance de la DG Trésor et des procédures financières ; questions multilatérales ; économie mondiale « tour du monde » ; entreprises. Le barème était de deux points par réponse exacte, aucun point en l'absence de réponse et moins un point par réponse fautive ; chaque question ne comportait qu'une seule réponse exacte.

Cette épreuve a été extrêmement sélective. Elle a été réussie par des candidats qui disposaient d'un bon socle de connaissances dans ces domaines, avaient également préparé cette épreuve et ont su gérer la prise de risque entre non réponse et réponse fautive. Les notes se sont échelonnées de 0 à 14 sur 20 ; 72 candidats ont eu une note inférieure à 8 sur 20.

1.2) **Traduction écrite en français d'un texte en anglais**

La version anglaise était un article extrait du magazine *The Economist* du 12 décembre 2015, intitulé « *Leaving it behind* ». Ce texte de 600 mots portait sur la question de la pauvreté extrême dans le monde et étudiait l'efficacité des méthodes en économie du développement afin d'y remédier.

Si le texte ne présentait pas de difficultés lexicales et grammaticales majeures, l'enjeu était de parvenir à le traduire intégralement en une heure, le temps disponible ne permettant guère de revenir sur une traduction qui demandait donc à être spontanée.

La moyenne générale de 9,88 sur 20 (agents ayant composé) montre que si le texte a été globalement compris par les candidats, les notes se sont, néanmoins, échelonnées très largement de 0 à 19 sur 20. 35 candidats ont eu une note inférieure à 8 sur 20.

1.3) Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur le champ de compétence de la direction générale du Trésor

Le sujet concernait la participation du directeur général du Trésor à une table ronde sur le thème des relations économiques extérieures de l'ASEAN. A partir des seuls documents fournis aux candidats, il s'agissait de rédiger une note de synthèse de 4 à 6 pages faisant ressortir les enjeux des relations économiques de la France avec l'ASEAN.

Le dossier, relativement volumineux, comportait 55 pages. Du fait du caractère varié des documents et de leur densité, le candidat devait effectuer un travail important de sélection, d'analyse, de mise en cohérence et de synthèse des différents textes. Par-delà les exigences formelles essentielles attendues pour ce type de note (structuration du développement, maîtrise de la syntaxe, clarté de l'expression), le jury s'est attaché à la qualité de l'argumentaire développé par les candidats. L'éventail des notes des agents ayant composé a été large, allant de 4 à 15,5 sur 20. 37 candidats ont eu une note inférieure à 8 sur 20.

Hormis le cas de certains candidats qui n'ont pas su gérer le « temps » et ont rendu des copies inachevées, les erreurs les plus fréquemment rencontrées tenaient à l'omission d'éléments clés, à des défauts de mise en perspective, à des synthèses partielles ou encore à des problèmes de structuration du raisonnement. Certains candidats ont fait des synthèses correctes mais sans apporter de plus-value professionnelle alors qu'il s'agissait de rédiger une note administrative à vocation opérationnelle. Les meilleures copies témoignaient non seulement d'une synthèse maîtrisée du sujet, mais apportaient aussi des éléments directement utilisables par le destinataire de la note.

2) Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission consistait en un entretien d'une demi-heure (coefficient 5).

Afin de favoriser l'intégration de candidats maîtrisant une langue rare (au sens d'insuffisamment connue dans les services de la direction générale du Trésor), ces derniers pouvaient par ailleurs passer une épreuve facultative de russe, d'arabe ou de mandarin ; seuls comptaient les points au-dessus de 10 sur 20 pour cette épreuve facultative.

2.1) Epreuve orale d'admission

L'entretien visait à apprécier l'adéquation entre les aptitudes professionnelles et la personnalité du candidat et les compétences et qualités attendues d'un(e) attaché(e) économique ainsi que sa motivation et les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui avait pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury disposait d'un dossier constitué préalablement par le candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Globalement, les candidats ont su maîtriser la durée de dix minutes pour l'exposé initial. Les meilleurs exposés ont été ceux des candidats qui ont su s'extraire du dossier de RAEP et mettre en perspective leur expérience professionnelle ou l'éclairer sous un autre jour, en soulignant le rôle personnel qu'ils

avait pu jouer dans les expériences décrites sans pour autant se mettre maladroitement en avant, en dégageant des enseignements personnels et professionnels qu'ils avaient pu en tirer et en faisant preuve d'une véritable réflexion personnelle sur leur environnement professionnel.

Les questions ont porté sur des éléments du parcours de carrière des candidats qui n'avaient pas été épuisés par le dossier de RAEP ou par l'exposé oral initial et ont surtout visé à vérifier : i) leur aptitude au management, à l'animation et la conduite d'équipes, ii) leur capacité à maîtriser l'ensemble de la gamme d'expertise dans des domaines très variés que requièrent les activités des attachés économiques et iii) leur appétence à poursuivre durablement une carrière à l'étranger.

La moyenne élevée des notes obtenues, qui s'échelonnent de 10 à 18, traduit le bon niveau général des candidats admissibles.

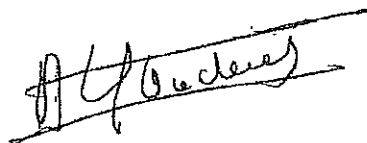
2.2) Epreuve facultative de langue rare

5 candidats ont passé l'épreuve facultative en langue, 4 en russe et 1 en arabe. L'épreuve consistait en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte.

En russe un candidat a obtenu une note inférieure à 10 sur 20 de sorte qu'il n'a gagné aucun point supplémentaire, les 3 autres ont eu d'excellentes notes de même que le candidat ayant passé l'épreuve en arabe. Le « bénéfice » tiré de l'épreuve de langue rare par ces derniers n'a pas conduit à éliminer de candidats admissibles mais a joué sensiblement sur le classement final ; les 5 candidats ayant passé l'épreuve facultative en langue ont été admis au concours.

Le président du jury tient à remercier tout particulièrement le concepteur du QCM, les correcteurs notamment les correcteurs de la note de synthèse, les membres du jury et enfin l'équipe du bureau RH2 pour l'excellente organisation du concours.

Paris le - 6 JUIN 2016



Marc MAUPAS-LOUDINOT